



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **4 août 2025** à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Siège #1 - Mme Marthe Tétreault
Siège #2 - Mme Nathalie Chapdelaine
Siège #3 - Mme Marylène Gauthier
Siège #4 - M. Michel Veilleux
Siège #5 - M. Jean-François Guévin
Siège #6 - Mme Lisa-Marie Lemire

Est/sont absents:

Assiste également à la séance, monsieur Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

2 - Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

2025-08-148 3 - Adoption de l'ordre du jour

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

- 1 - Vérification des présences et du quorum
- 2 - Ouverture de la séance
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du procès-verbal
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025
 - 4.3 - Suivi du précédent conseil
- 5 - Approbation des comptes à payer
 - 5.1 - Comptes du mois d'août 2025
- 6 - Administration générale
 - 6.1 - Recommandation de paiement No 2 - Travaux station de pompage
 - 6.2 - Mandat à la firme Techni-Consultant - Devis de service professionnels (Appel d'offres) - Accompagnent durant le contrat professionnel
 - 6.3 - Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables
 - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
 - 6.5 - Achat de panneaux d'insonorisation imprimés pour la sacristie

- 7 - Sécurité civile
 - 7.1 - Surveillance du site - Glissement de terrain
- 8 - Affaires nouvelles
 - 8.1 - 08.01 - Demande à Hydro Québec - Branchement du 561 rang du Haut-de-l'Île
 - 8.2 - 08.02 - Demande à Hydro Québec - Démantèlement des fils des derniers poteaux entre le 570 et le 561 rang du Haut-de-l'Île près du cratère
 - 8.3 - Fauchage du rang Saint-Pierre
- 9 - Période de questions
- 10 - Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Marthe Tétreault

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

4 - Adoption du procès-verbal

2025-08-149 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu’il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Marthe Tétreault

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2025-08-150 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu’il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4.3 - Suivi du précédent conseil

5 - Approbation des comptes à payer

2025-08-151 5.1 - Comptes du mois d'août 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer d'une somme de 205 669,17 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Marthe Tétreault

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉE

6 - Administration générale

2025-08-152

6.1 - Recommandation de paiement No2 - Travaux station de pompage

CONSIDÉRANT que la firme Stantec recommande le paiement no. 2 à l'entrepreneur GPH inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable - Travaux prioritaires à la station de pompage ;

CONSIDÉRANT que le montant recommandé pour cette deuxième demande de paiement s'élève à 41 353,34 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT que cette recommandation est datée du 25 juillet 2025 et signée par Megan Lachance, ingénieure chez Stantec ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Monique autorise le paiement de 41 353,34 \$ à GPH inc. selon la recommandation de paiement no. 2 de la firme Stantec, dans le cadre du projet mentionné.

ADOPTÉE

6.2 - Mandat à la firme Techni-Consultant - Devis de service professionnels (Appel d'offres) - Accompagnent durant le contrat professionnel

REPORTÉ

2025-08-153

6.3 - Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a une entente avec la Sûreté du Québec d'une durée d'un an ;

CONSIDÉRANT que le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec nécessite la désignation d'un signataire ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-François Guévin

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de nommer M. Patrice Vaugeois directeur général à titre de signataire autorisé de l'entente, et responsable de l'identification des pièces d'identité, et ce rétroactivement au 10 juin 2025.

ADOPTÉE

2025-08-154

6.4 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales

CONSIDÉRANT que les employés administratifs prendront leurs vacances du 11 août au 29

août prochain ;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal sera fermé pendant cette période ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-François Guévin

APPUYÉ par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accorder cette pause estivale aux employés.

ADOPTÉE

6.5 - Achat de panneaux d'insonorisation imprimés pour la sacristie

REPORTÉ

7 - Sécurité civile

2025-08-155

7.1 - Surveillance du site - Glissement de terrain

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite assurer la sécurité du site touché par le glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que la présence d'agents de sécurité permet de prévenir les intrusions et d'assurer la sécurité aux abords de la zone ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite conserver sa latitude pour maintenir cette surveillance, selon l'évolution de la situation et les besoins en matière de sécurité ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marylène Gauthier

APPUYÉ par M. Michel Veilleux

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Monique autorise, selon son jugement, la surveillance du site du glissement de terrain par des agents de sécurité, que ce soit en tout temps, de jour, de nuit, par alternance ou encore de cesser temporairement ou définitivement cette surveillance.

ADOPTÉE

8 - Affaires nouvelles

2025-08-156

8.1 - 08.01 - Demande à Hydro Québec - Branchement du 561 rang du Haut-de-l'Île

CONSIDÉRANT que le 21 mai dernier, un glissement de terrain est survenu au 561 rang du Haut-de-l'Île, causant des dommages importants aux infrastructures et forçant le déplacement de certains résidents ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments agricoles et la résidence principale situés à cette adresse sont privés d'électricité depuis cet événement ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de rebranchement a été faite auprès d'Hydro-Québec depuis plus d'un mois sans qu'aucune action concrète n'ait été entreprise ;

CONSIDÉRANT que cette absence prolongée de service électrique contribue à la détérioration accélérée des bâtiments par l'humidité et affecte la salubrité des lieux ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de demander à Hydro-Québec de procéder sans délai au rebranchement du service électrique au 561 rang du Haut-de-l'Île afin de limiter les dommages additionnels aux biens et de rétablir les conditions de vie adéquates pour les sinistrés.

ADOPTÉE

2025-08-157 8.2 - 08.02 - Demande à Hydro Québec - Démantèlement des fils des derniers poteaux entre le 570 et le 561 rang du Haut-de-l'Île près du cratère

CONSIDÉRANT que le glissement de terrain survenu le 21 mai dernier entre les adresses 561 et 570 du rang du Haut-de-l'Île a causé la formation d'un cratère instable nécessitant des interventions rapides de stabilisation ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige que des travaux urgents soient réalisés afin de prévenir tout nouvel affaissement ou aggravation des dommages ;

CONSIDÉRANT que la présence de fils électriques toujours en place dans le secteur entre les adresses 561 et 570 empêche le début des travaux de stabilisation du terrain ;

CONSIDÉRANT que le retrait rapide de ces fils est essentiel pour assurer la sécurité des travailleurs et permettre le déroulement des travaux ;

IL est **PROPOSÉ** par Mme Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de demander formellement à Hydro-Québec de procéder immédiatement au retrait des fils électriques situés entre les adresses 561 et 570 du rang du Haut-de-l'Île afin de permettre la réalisation sans délai des travaux de stabilisation exigés par le ministère des Transports.

ADOPTÉE

2025-08-158 8.3 - Fauchage du rang Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que des travaux d'élagage de rechargement du rang Saint-Pierre sont en cours ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Mme Marylène Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser au besoin une dépense maximale de 10 000 \$ pour le fauchage de la 1^{ère} levée dans la section agricole de ce rang.

ADOPTÉE

9 - Période de questions

2025-08-159 10 - Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

Je soussignée Denise Gendron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142

(2) du Code municipal.

Denise Gendron
Mairesse

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron
Mairesse

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier